

# Assemblée Générale du SNCAO-GA

## du jeudi 25 avril 2024

### Rapport moral pour l'exercice 2023

- - - - -

Mesdames, Messieurs,  
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Avant de débiter la lecture de ce rapport moral, je souhaiterais rendre hommage à nos amis et collègues disparus au cours de cette année 2023, en particulier Jean-Philippe Chancereul et Monique Bachellier :

- Membre du Conseil d'Administration de 2001 à 2019, Jean-Philippe Chancereul a été Trésorier et Commissaire Général de la Foire de Chatou pendant plusieurs années. Ce Haut Savoyard, qui fut longtemps marchand à Paris, avait un sens profond des valeurs humaines et de l'amitié.
- Femme de convictions, Monique Bachellier fut une figure emblématique du Jura à travers ses nombreux engagements politiques, associatifs et professionnels. Présidente départementale pendant plus de trente années, elle contribua notamment à l'avancée de la loi du 2 août 2005 (limitant le commerce des particuliers sur les vide-greniers) et à l'organisation réussie dans le Jura du « Marché de l'Art en Fête » en 2009 dont elle avait proposé l'idée lors de la table ronde organisée en 2008 par le Président Michel Gomez.

Nous souhaitons rendre hommage à leur engagement au service de la profession.  
Nos pensées accompagnent également les familles qui ont perdu un de leurs proches.

- - - - -

Notre Assemblée Générale est l'occasion, chaque année, de faire le point sur les actions et les démarches menées par notre Syndicat afin de défendre, représenter et promouvoir notre activité professionnelle. A cet égard, l'année 2023 a été particulièrement riche et dynamique à de nombreux points de vue, à commencer par l'anniversaire des 75 ans du Syndicat dont l'historique complet a été établi par M. Alain Benedick et publié dans le Bulletin d'août-septembre.

Pour marquer cet anniversaire exceptionnel, le Prix Marcus du Jeune Marchand acteur du Patrimoine a été créé pour encourager les jeunes antiquaires et brocanteurs, et mettre en lumière leurs actions en faveur de la préservation et de la transmission du patrimoine mobilier en France. Créé à l'initiative

du Syndicat sur une idée de M. Geoffray Riondet, cet évènement répond pleinement à la vocation du SNCAO-GA qui vise à assurer la défense et la protection des intérêts tant moraux que matériels, collectifs, individuels et particuliers, des professionnels de l'Antiquité, de l'Occasion et du Marché de l'Art (article 4 des Statuts). A travers ce Prix et la jeune génération qui porte déjà haut les couleurs du métier, c'est toute la profession qui est valorisée.

La mise en place du Prix et de ses contours, la réception des candidatures, la délibération du jury composé des membres du Conseil d'Administration, se sont succédé tout au long de l'année pour trouver leur aboutissement le mardi 19 décembre avec la cérémonie de remise du Prix qui s'est déroulée au Collège royal et militaire de Thiron-Gardais avec la participation de M. Stéphane Bern. Cinq heureux lauréats ont été distingués : Alix Basier et Caroline Thiéffry (Artwins), Anna Currenti (Bargueno), Julien Leroy (JL Fine Art), Mathieu Py (Galerie Py) et Marius Simon (Marius Simon Antiquités).

Nous nous réjouissons du succès de cette première édition qui a été très efficacement relayée dans la presse et les médias grâce au travail de notre chargée de communication Mme Catherine Dantan. Il était important de faire connaître ce nouvel évènement et de porter utilement notre voix et notre message auprès du grand public. De nombreux journalistes et partenaires ont participé à la cérémonie au Collège royal et militaire de Thiron-Gardais. Compte tenu de ce succès, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler l'organisation du Prix en 2024. Parallèlement, nous continuerons de solliciter le Ministère de la Culture afin d'exposer le rôle fondamental assuré par les marchands dans la préservation du patrimoine et la transmission des connaissances.

En toute fin d'année 2022, le SNCAO-GA avait été retenu par la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue pour assurer la gestion et l'organisation des Foires internationales aux Antiquités et à la Brocante, dans le cadre d'une délégation de service public. Cette attribution était intervenue à l'issue d'un appel d'offres et d'une mise en concurrence auxquels le Syndicat avait répondu dans le respect des procédures liées aux marchés publics. L'année 2023 a permis au Syndicat de mettre en œuvre le retour aux fondamentaux qu'il avait proposé dans sa candidature, soutenu par la Ville, son Maire M. Pierre Gonzalvez ainsi que le Conseil municipal.

Les deux éditions se sont déroulées dans l'enceinte du Parc Gautier, à Pâques et au 15 août. Les conditions de déballage ont été appréciées par les exposants, et le public a répondu présent. Des ajustements en termes d'implantation des stands seront nécessaires en août 2024 afin de tenir compte des conditions climatiques. Une implication plus grande de la part des Villages d'Antiquaires sera sollicitée afin de mobiliser toutes les énergies et redonner à cette belle Foire ses lettres de noblesse.

Au mois de juin, les membres du Conseil d'Administration ont tenu leur réunion mensuelle à L'Isle-sur-la-Sorgue. Ils ont rencontré les adhérents et professionnels locaux ainsi que M. Gonzalvez pour établir avec lui un bilan de la première édition et réfléchir aux améliorations à apporter. Un rendez-vous a été fixé avec le commandant du Groupement de Gendarmerie du Vaucluse, qui a permis de convenir ensemble de modalités de contrôle adaptées.

Nous souhaitons remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il nous témoigne, ainsi que Mme Marie Legars-Lavaure, conseillère municipale, et l'ensemble des services techniques et administratifs de la Ville avec lesquels les liens sont permanents.

En ce qui concerne la délégation de service public de Perpignan, elle s'est déroulée parfaitement, assurée par M. Bernard Rouflay qui intervient en qualité de régisseur pour le compte du SNCAO-GA. Cette délégation de service public, attribuée au Syndicat en juillet 2022, concerne l'organisation et la gestion à Perpignan :

- du marché aux Livres anciens qui se tient les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois ;

- du marché aux Antiquaires et Brocanteurs qui se tient tous les samedis ;
- des manifestations exceptionnelles à l'image de la Grande Brocante du 11 novembre et du Noël des Antiquaires qui s'est tenu sur les Allées Maillol pendant 45 jours.

Les deux éditions traditionnelles de la Foire de Chatou se sont déroulées suivant le calendrier habituel, au printemps et en automne :

- Avec 330 exposants et près de 25.000 visiteurs, la **104<sup>e</sup> édition** a prouvé l'intérêt toujours renouvelé du grand public et des professionnels pour notre manifestation emblématique. Malgré une météo défavorable le premier week-end et un contexte social compliqué, la fréquentation a été équivalente à celle de l'année précédente.

Plusieurs points peuvent être soulignés :

- Afin de proposer aux exposants les conditions les plus avantageuses, les tarifs de location des stands ont été maintenus à l'identique de l'édition précédente même si certains prestataires, de leur côté, ont été contraints de pratiquer des tarifs plus élevés.
  - En lien avec la Ville de Chatou que nous remercions, le parking Thalès a été mis à la disposition des visiteurs pendant les deux week-ends de la Foire, en vue d'offrir une alternative aux difficultés de stationnement sur l'Île des Impressionnistes.
  - L'équipe des experts a été renforcée avec la participation de M. Marc Briat, expert en art moderne et contemporain, membre de la Chambre européenne des Experts Conseils en Œuvres d'Art.
  - Le développement de la communication digitale, engagé lors des précédentes éditions, s'est poursuivi avec notamment la chaîne YouTube spécialement créée pour le « Journal de la Foire », qui a permis la diffusion de nombreuses interviews réalisées avec des exposants. Les supports habituels liés à la presse nationale et régionale ont été maintenus et les partenariats médias renouvelés. La presse, l'affichage, les médias, les réseaux sociaux et la chaîne YouTube ont apporté une grande visibilité à l'évènement et à notre profession d'une manière générale.
  - A la fin du mois de mars, nous avons appris le décès de notre partenaire M. Gilles Boucher, organisateur du Grand Marché d'Art Contemporain qui se déroulait traditionnellement juste après la Foire de Chatou.
- La **105<sup>e</sup> édition** s'est déroulée à l'automne dans de bonnes conditions et a permis d'accueillir plus de 4.000 visiteurs supplémentaires par rapport à l'édition de septembre 2022. Afin de fluidifier l'accès des visiteurs aux entrées et de réduire le temps d'attente aux caisses, une billetterie en ligne a été ouverte.  
L'inauguration s'est déroulée avec la participation de nombreux partenaires et amis. Le Président Rémi Machard a remercié le Maire de Chatou M. Eric Dumoulin pour son soutien constant ainsi que l'ensemble de nos partenaires privés et publics, notamment le Conseil départemental des Yvelines.

A travers l'organisation de ces différents évènements, Foires et Salons, le Syndicat participe à promouvoir le métier auprès du grand public et à faciliter l'exercice de l'activité commerciale de ses adhérents compte tenu des tarifs proposés qui sont sans commune mesure avec ceux pratiqués par les autres organisateurs privés. Cependant, son action ne se limite pas à l'organisation de ces

manifestations et ses capacités d'intervention auprès des pouvoirs publics pour défendre la profession ont été considérablement étayées et développées au cours de l'année 2023 :

- Le SNCAO-GA est membre de la Confédération des Commerçants de France présidée par M. Francis Palombi, promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, qui a toujours été un soutien précieux pour notre métier et le défenseur vigilant des intérêts des commerçants indépendants. Lors de l'Assemblée Générale de la Confédération, le Syndicat a été renouvelé en tant que membre du Comité Directeur et du Comité Exécutif. Notre Vice-Président M. Pierre Bosche a été élu Vice-Président (non alimentaire) de la Confédération.
- Le 25 avril a été lancé le Conseil National du Commerce (CNC) par Madame Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. Réunissant des acteurs économiques issus d'entreprises, d'organisations professionnelles ou d'associations, le CNC a vocation à représenter toutes les formes de commerce et à constituer une véritable entité de dialogue entre l'Etat et le monde du commerce. La Confédération des Commerçants de France a été très impliquée dans la mise en place du CNC, sa composition et son organisation. Sous la direction de M. Thierry Mandon, des groupes de travail ont été constitués et apportent leur contribution sur différents sujets comme, par exemple, les Zones à Faibles Emissions. Indépendamment de ces échanges, un courrier avait été adressé à M. Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, pour demander que la profession puisse bénéficier d'un aménagement temporel de transition ou d'une dérogation au dispositif, la région parisienne étant désormais classée en ZFE.  
Le SNCAO-GA est la seule organisation professionnelle représentant le marché de l'art au sein du CNC.
- Le 13 septembre, le Président Rémi Machard et le Vice-Président Pierre Bosche ont participé à une séance informelle de relance de l'Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels, qui s'est déroulée en présence de nombreux représentants du secteur (antiquaires-brocanteurs, libraires, galeristes, commissaires-priseurs, experts...) et des administrations concernées. Il est important de participer aux travaux de cette structure destinée à faciliter les échanges entre les professionnels du marché de l'art et les pouvoirs publics. Une première réunion s'est tenue le 22 novembre sous la présidence de M. Arnaud Oseredczuk, conseiller maître à la Cour des Comptes, venant d'être désigné par la Ministre de la Culture Madame Rima Abdul Malak.
- Nos échanges se sont poursuivis avec les Douanes et des informations ont été portées à la connaissance de nos adhérents à travers le Bulletin concernant la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En se positionnant en qualité d'interlocuteur, il est plus facile pour le Syndicat d'exposer aux pouvoirs publics les contraintes particulières auxquelles sont soumis les professionnels.
- Le Syndicat a également adhéré à l'Institut Art et Droit, lieu d'échanges, de réflexions et d'études visant à favoriser entre ses membres, juristes spécialisés et acteurs du monde de l'art, un dialogue permanent sur des sujets professionnels, juridiques et fiscaux.

Comme nous l'avons vu à travers le Prix Marcus du Jeune marchand acteur du Patrimoine et le développement de la communication digitale de la Foire de Chatou, une vraie dynamique a été lancée pour mettre en valeur la profession au moyen d'outils modernes de communication.

C'est dans le même état d'esprit que des réflexions ont été engagées afin d'actualiser le Label attribué par le Syndicat à des manifestations, Déballages professionnels, Foires et Salons, qui respectent un certain nombre de critères définis dans un cahier des charges. Créé en 1994, ce Label doit évoluer afin de rester au plus près des réalités du marché actuel.

Nous sommes fiers d'avoir accueilli de nouvelles manifestations labellisées, à l'image du Salon Arts et Antiquaires de Colmar (actuellement menacé), du Salon XX<sup>e</sup> siècle et Vintage au paquebot LYDIA à Port-Barcarès ou du Déballage marchand international de Chartres. Le Salon de Saint-Mélor-des-Ondes, labellisé depuis de nombreuses années, a fêté en août son 50<sup>e</sup> anniversaire.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée comme les années précédentes à l'IESA (Institut d'Etudes Supérieures des Arts), notre partenaire de toujours que nous remercions et qui nous fait à nouveau la joie et l'honneur de nous accueillir ce soir.

Les comptes 2022 du Syndicat ont fait ressortir un excédent, quasiment identique à celui qui vous a été présenté tout à l'heure pour l'exercice 2023, ce résultat positif étant le fruit du plan d'économies et de rationalisation qui a été mené par le Syndicat depuis la fermeture prématurée de la Foire de Chatou en mars 2020 du fait de la Covid-19.

Lors de cette Assemblée Générale, deux nouveaux candidats ont été élus au Conseil d'Administration : Mme Claudine Kleitz, Présidente départementale du Haut-Rhin, et M. Eric Lecœur, Président de l'association AROM 70 (Association des Revendeurs d'Objets Mobiliers de la Haute-Saône) avec laquelle le Syndicat est partenaire.

C'est grâce aux énergies locales que l'action syndicale peut être mise en œuvre et je tiens à remercier l'ensemble de nos représentants, Présidents départementaux et Membres correspondants, pour l'information et l'aide précieuse qu'ils apportent à nos confrères dans les régions.

Nos excellentes relations se poursuivent avec l'Association des Brocanteurs et Fripiers Non Sédentaires de Strasbourg dirigée par notre Président départemental du Bas-Rhin M. Gilbert Hangen. Le Président Rémi Machard s'est rendu à l'invitation de M. Hangen en participant en avril à l'inauguration du 82<sup>e</sup> Marché Européen de la Brocante et du Design du Broglie à Strasbourg.

Je n'oublie pas notre partenaire depuis de nombreuses années, le Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels dont les 72<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> Salons Numismatiques ont été organisés respectivement en mars et en novembre au Réfectoire du Couvent des Cordeliers à Paris dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Nous saluons Mme Josiane Poindessault-Védrines qui a passé le relais à M. Olivier Goujon à la tête du SNENNP.

De nombreux partenariats se sont poursuivis au cours de cette année écoulée, que ce soient avec des institutions comme LA MAISON DES ARTISTES qui permet aux adhérents du Syndicat de souscrire une carte de Membre Bienfaiteur leur faisant bénéficier de tarifs d'accès très privilégiés à de nombreux établissements culturels, ou avec des partenaires privés tels que :

- MMA, qui propose à nos adhérents des formules d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle sur mesure, avec des extensions possibles en matière de marchandises transportées et de multirisque exposition ;
- La plateforme ANTIKEO, pour développer une présence sur internet avec trois mois offerts pour un an d'abonnement, soit quinze mois au prix de douze ;
- ou le Groupe APICIL, recommandé par les partenaires sociaux de la branche du CDNA sur les régimes Frais de Santé et Prévoyance.

Le SNCAO-GA a continué d'être représenté au CDNA pour tout ce qui concerne la gestion de la convention collective des Commerces de Détail Non Alimentaires ainsi qu'à l'APCDNA qui en est le prolongement. Nous remercions M. Hervé Lemainque, Président de la Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, ainsi que M. Thierry Véron, Président de la FACAP (Fédération des Associations de Commerçants et Artisans Parisiens), qui nous a accompagné lors d'un entretien en avril avec Madame Jeanne d'Hautesserre, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce rendez-vous était destiné à évoquer la reprise du Salon des Antiquaires du Parc Monceau dont l'organisation avait été interrompue par la pandémie de Covid-19. En raison des Jeux Olympiques en 2024, le Salon pourrait se tenir à nouveau à compter de 2025. Le Président Machard était accompagné lors de ce rendez-vous par la Vice-Présidente Mme Lydia Quint.

Au cours de l'été, un appui a été apporté par le Syndicat, au moyen d'un communiqué diffusé auprès des médias, aux bouquinistes des Quais de Seine qui étaient enjoins par la Ville de Paris et la Préfecture de Police de prévoir de retirer leurs boîtes vertes des parapets pendant la durée des Jeux Olympiques pour des raisons de sécurité, notamment lors de la cérémonie d'ouverture le 26 juillet. Soutenus également par le Syndicat de la Librairie Ancienne et Moderne, les Bouquinistes ont, depuis, obtenu gain de cause.

Afin de soutenir l'activité de nos adhérents, nous avons continué de leur proposer pour une cotisation de 185 € des services adaptés à travers le Bulletin sous la direction de M. Yves Bouger, l'Assurance Protection Juridique, les permanences des avocats, le site internet... Nous sommes heureux de constater que, pour la première fois depuis de nombreuses années, la courbe a été inversée et que le nombre des adhérents repart à la hausse.

En fin d'année, nous avons pris connaissance avec satisfaction de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation en faveur du Syndicat dans l'affaire DLM. Aux termes d'un arrêt de principe, la Cour de Cassation a donné droit au SNCAO-GA en rappelant sur le fondement de l'article 2004 du Code civil qu'un mandat peut être révoqué par le mandant à tout moment et sans même que des motifs aient à être précisés. La partie adverse a été condamnée aux dépens et à verser la somme de 3.000 € au SNCAO-GA au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Je remercie l'ensemble des administratrices et des administrateurs pour leur implication bénévole dans l'activité du SNCAO-GA. Il est important de soutenir les personnes qui investissent leurs compétences et leur temps pour l'intérêt général et la vie de notre organisation au service de la profession et de l'ensemble des professionnels.

Acteurs du marché de l'art, vecteurs essentiels dans la préservation et la transmission du patrimoine et des connaissances, nos professions et nos commerces doivent être valorisés et reconnus à leur juste valeur.

Malgré les difficultés actuelles, c'est le rôle du SNCAO-GA de poursuivre cette promotion et d'activer la solidarité !

Je vous remercie pour votre aimable attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

**Jérôme HENRY**  
**Secrétaire Général**